

N° 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le deuxième rapport du greffier des pétitions, dont voici le texte:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné les pétitions signées par plus de mille personnes de différents endroits au Canada, ayant trait à la convocation immédiate par le gouvernement canadien d'une conférence des pays riverains du Pacifique afin qu'ils s'engagent sérieusement à s'unir pour mettre fin à tout stockage supplémentaire d'armes nucléaires et aux essais dans l'atmosphère et sous terre et à franchir la première étape nécessaire en vue de presser la Chine et la France de signer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, présentées par M. Stuart Leggatt, député, le jeudi 14 novembre 1974, et il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

M. Huntington, appuyé par M. Neil, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-363, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale.—*M. Lang.*

Bill S-3, Loi prévoyant la codification et la revision permanentes des lois et des règlements du Canada.—*M. Lang.*

Bill S-9, Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—*M. Lalonde.*

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Hogan, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que cette Chambre condamne le gouvernement du fait qu'il n'a pas assumé, tant avant que pendant la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, un rôle directeur en ce qui concerne la crise alimentaire dont souffrent de nombreux pays en voie de développement, et qu'elle demande instamment au gouvernement d'assumer réellement un rôle directeur au sujet de ce problème si critique de notre époque en